

VACANCE DU SAINT-SIÈGE.

MICHEL PALÉOLOGUE,
empereur d'Orient.

SAINT LOUIS,
roi de France.

Division des cardinaux. — La Pragmatique sanction de saint Louis. — Michel Paléologue fait faire des propositions d'arrangements aux cardinaux. — Saint Louis refuse de servir d'entremetteur entre le clergé grec et le clergé latin. — Six cardinaux sont chargés de nommer le pape.

Après la mort de Clément IV, les cardinaux ne purent s'entendre sur l'élection d'un nouveau pape, chacun d'eux briguant personnellement les honneurs du pontificat. Il en résulta un grand scandale dans l'Église, et pour le saint-siège une vacance qui dura trois années.

Pendant cet interrègne, le fanatique Louis IX s'était mis à la tête d'une nouvelle croisade et se préparait à aller combattre les infidèles. Néanmoins, avant de s'embarquer pour la terre sainte, il voulut prendre différentes mesures capables d'assurer la tranquillité de l'Église gallicane pendant son absence. A cet effet, il publia ce décret appelé Pragmatique sanction : « A l'avenir les Églises métropolitaines et autres » exerceront entièrement la liberté d'élection; la simonie sera » proscrite du royaume; les promotions, collations, provisions » et dispositions des prélatures, dignités et autres bénéfices ou » offices ecclésiastiques, quels qu'ils soient, seront faits et » donnés suivant la disposition du droit commun des con- » ciles et des institutions des anciens Pères; les libertés, les

» franchises, les prérogatives et les privilèges accordés par
 » les rois aux églises et aux monastères seront maintenus;
 » enfin, nul impôt ou exaction ordonné par la cour de Rome
 » ne pourra forcer les églises gallicanes à donner de l'argent
 » au saint-siège, sans l'approbation du souverain. »

Michel Paléologue, informé des préparatifs du roi Louis, et redoutant qu'il ne se réunit à Charles d'Anjou son frère pour le chasser de Constantinople, s'empressa de se réconcilier avec le clergé latin en envoyant des sommes considérables aux cardinaux. En même temps il adressa des ambassadeurs à saint Louis, pour le supplier, par le sang de Jésus-Christ, de se rendre arbitre entre les Églises grecque et latine afin d'éteindre le schisme. Le roi refusa de se charger de cette mission; et il écrivit au sacré collège pour qu'on nommât des commissaires qui discuteraient sur les moyens de rétablir l'union entre l'Orient et l'Occident.

Quoique détourné de son premier but, Louis IX s'embarqua néanmoins avec ses troupes, et aborda à Tunis dans le dessein de contraindre les habitants de cette ville à se convertir au christianisme. Cette entreprise extravagante échoua complètement; la peste se mit dans le camp des croisés; le prince lui-même en fut atteint, et mourut misérablement sous les murs de la place.

Depuis trois ans les cardinaux étaient toujours réunis à Viterbe sans pouvoir nommer un pontife; enfin ils se rassemblèrent en conclave, et donnèrent leurs pleins pouvoirs à six d'entre eux, qui, après huit jours de disputes violentes, proclamèrent l'archidiacre Théalde souverain pontife, sous le nom de Grégoire X.

GRÉGOIRE X,

MICHEL PALÉOLOGUE,
 empereur d'Orient.

189^e PAPE.

PHILIPPE LE HARDI,
 roi de France.

Histoire de Grégoire avant son pontificat. — Ses tentatives pour une croisade. — Négociations avec Michel Paléologue pour la réunion des deux Églises. — Excommunication de Guy de Montfort. — Le pape fait élire empereur Rodolphe de Habsbourg. — Concile de Lyon. — Constitution relative à l'élection des papes. — Entrevue de Grégoire et de l'empereur. — Retour du saint-père en Italie. — Il meurt à Arezzo.

Théalde ou Thibaud était de Plaisance et de la puissante famille des Visconti; il avait été chanoine de Lyon, ensuite archidiacre de Liège, enfin cardinal et légat du saint-siège, ainsi que l'affirment les historiens Ricordanus Malespina et Joannes Villanius, contredisant en cela l'acte d'élection, qui le désigne sous le titre d'archidiacre. Quoi qu'il en soit, ces auteurs s'accordent sur ce point, qu'il était fort ignorant dans les lettres profanes et sacrées.

Après son élection, les cardinaux lui adressèrent à Saint-Jean d'Acre, où il se trouvait en légation, le décret qui lui conférait la tiare, le conjurant de hâter son retour en Italie. Le nouveau pape n'avait pas besoin d'être vivement sollicité pour quitter la terre sainte, où il était abreuvé de dégoûts;